

## Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

L'an deux mille vingt-et-un, le lundi 26 juillet, à 18h00, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle de conférence de l'ex-communauté de communes - 29 Place de l'Hôtel de Ville à Condé en Normandie, sous la présidence de Madame Valérie DESQUESNE, Maire. La convocation individuelle, l'ordre du jour et la note de synthèse ont été adressés aux conseillers municipaux le mardi 20 juillet 2021. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la mairie le mardi 20 juillet 2021

**Sont présents les conseillers municipaux suivants :** Godwill BABALAO, Benoît BALAIS, Patrick BILLARD, Laëtitia BOISSÉE, Catherine CAILLY, Nathalie COLLIBEAUX, Pascal DALIGAULT, Sylvain DELANGE, Valérie DESQUESNE, Patrick FENOUIL, Sylvain GASCOUIN, Jean-Daniel GOUDIER, Brigitte LAIR, Nadine LECHATELLIER, Alain LEQUERTIER, Patrice MÈCHE, Hervé PONDEMER.

### Ont donné pouvoir :

- Xavier ANCKAERT a donné pouvoir à Brigitte LAIR
- Pascal BILLARD a donné pouvoir à Patrick BILLARD
- Nathalie BOUILLARD a donné pouvoir à Jean-Daniel GOUDIER
- Valérie CATHERINE a donné pouvoir à Pascal DALIGAULT
- Flavien DELETRE a donné pouvoir à Pascal DALIGAULT
- Florence DUQUESNE à Valérie DESQUESNE
- Najat LEMERAY à Nathalie COLLIBEAUX
- Isabelle LEPESTEUR a donné pouvoir à Alain LEQUERTIER
- Anne ROELANDT à Nadine LECHATELLIER

Accusé de réception en préfecture  
014-200056877-20210726-21\_03628-DE  
Date de télétransmission : 30/07/2021  
Date de réception préfecture : 30/07/2021

### Absents excusés :

- Flavien DELÈTRE
- Patrick FENOUIL
- Sandrine SIMÉON

Nombre de conseillers	Vote à l'unanimité	Nature de l'acte : 9-1
- en exercice : 29	- pour : 26	Télétransmission au contrôle de légalité le :
- présents : 17	- contre : 0	Publication le
- votants : 26	- abstention : 0	
Secrétaire de séance : Benoît BALAIS		
Le compte-rendu du conseil municipal du 21 juin 2021 a été adopté à l'unanimité		

### **DÉL-2021/091 – Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD) : Adoption d'une charte de responsabilisation**

La mesure de responsabilisation consiste à participer, en dehors des heures d'enseignement, à des activités de solidarité, culturelles ou de formation ou à l'exécution d'une tâche à des fins éducatives pendant une durée qui ne peut excéder vingt heures.

L'objectif de ces textes est double :

- Réaffirmer le respect des règles
- Limiter les exclusions, temporaires ou définitives, afin d'éviter tout risque de déscolarisation.

L'accent est mis sur la responsabilisation des élèves et leur apprentissage des droits et des devoirs liés à l'exercice de la citoyenneté.

La portée symbolique et éducative de la démarche doit primer sur le souci de la réparation matérielle du dommage causé aux biens ou du préjudice causé à un autre élève.

Par exemple, dans le cas d'un propos injurieux envers un camarade de classe, l'élève sanctionné pourra avoir à réaliser une étude en lien avec la nature du propos qu'il a tenu ou dans le cas du déclenchement d'une alarme, mener une réflexion sur la mise en danger d'autrui ou être invité à rencontrer des acteurs de la protection civile.

Cette mesure de responsabilisation est portée par le CLSPD de la ville de Condé-en-Normandie en collaboration avec le collège Dumont d'Urville et le lycée Charles Tellier. Pour conduire à bien cette mesure, l'association les Amis des Cheveux Blancs, le Centre d'Incendie et de Secours (CIS) et la ville de Condé-en-Normandie au

travers de ces services techniques sont les principaux partenaires. Il est possible que d'autres partenaires puissent rejoindre ce dispositif.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ

- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer la charte avec les partenaires identifiés et ceux à venir qui intégreront le dispositif

Extrait certifié conforme,  
à Condé-en-Normandie, le 26 juillet 2021

Le Maire,  
Valérie DESQUESNE

